
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016- 513 du 24 août 2016

portant nomination par le Président de la République de Madame Félicité AHOUANOGBO née TALON en qualité de Commissaire du Gouvernement près la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi n° 2009-09 du 22 mai 2009 portant protection des données à caractère personnel en République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 août 2016

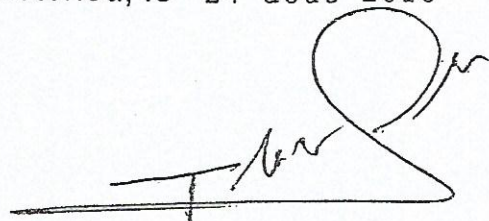
DECRETE :

Article 1^{er}: Madame Félicité AHOUANOGBO née TALON est nommée Commissaire du Gouvernement près la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

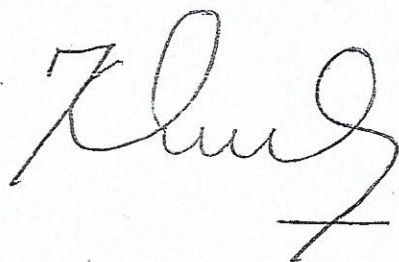
Fait à Cotonou, le 24 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



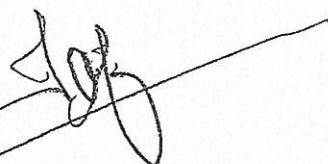
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie Numérique
et de la Communication,



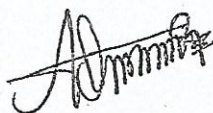
RFIATOU MONROU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



JOSEPH DJOGBENOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



MARIE ODILE ATTANASSO
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS: PR : 6, AN : 4, CS : 2, CC : 2, CES : 2, HAAC : 2, MEF : 2 MENC : 2 MJL : 2, AUTRES MINISTERES :
18, SGG : 4, JORB : 1.